

U_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics

État d'information création : 23.05.11 actualisation : 27.03.2018

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Modifications mineures / DDTE mai 2018
Approuvées par le DETEC /

But

Valoriser et revitaliser l'espace public dans les villes et les centres de localité denses afin de renforcer la qualité urbaine et favoriser le développement vers l'intérieur.

Priorité stratégique : Moyenne

Objectifs spécifiques

- Requalification – valorisation des rues des villes et des traversées de localités problématiques;
- Accompagnement de la densification par des mesures qualitatives favorisant l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement, de la santé publique et de l'économie;
- Renforcement de la convivialité et de la qualité, de l'intensité et l'identité de chaque lieu;
- Préservation et enrichissement du patrimoine architectural et urbanistique pour les générations futures.

Priorités politiques U Espace urbain : valoriser R Relations extérieures : rayonner

Ligne d'action U.2 Améliorer la qualité de la vie et valoriser l'espace urbain

Renvois Conception directrice Projet de territoire p. 16 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: ARE
Canton: SPCH, SFFN, SENE, OPAN
Régions:
Communes: Villes et communes de l'espace urbain
Autres: Autres communes

Réalisation

- immédiatement (-2018)
 court terme (2018-22)
 moyen terme (2022-26)
 Permanente

Ligne d'action

- générale
 spécifique

Pilotage:

DDTE (SAT, SENE, SCTR, SPCH);

Association RUN : mise en œuvre du Projet d'Agglomération

Etat de coordination des

- Coordination réglée
 Coordination en cours
 Information préalable

Mandats / Projets

M1

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables entre toutes les autorités

1. Dans les espaces publics du canton, les centres urbains, les rues principales des quartiers d'habitation, les traversées de localités et les « lieux informels du quotidien », des projets à différentes échelles ou par domaine d'intervention sont à développer pour valoriser et revitaliser l'espace public ; notamment dans les secteurs de densification et de rénovation urbaine identifiés dans le Projet d'Agglomération, les PDR et les PAL. Le cas échéant, ils peuvent être précédés d'un plan directeur qui fixe les intentions générales:

- **Projets de réaménagement de l'espace public** respectant les principes de mixité des usages et de cohabitation de tous les usagers (MD, TP, TIM), prenant en compte notamment les besoins des personnes à mobilité réduite. Les bâtiments qui bordent l'espace public sont également pris en compte (architecture, patrimoine) et mis en valeur par l'aménagement proposé, de même que le mobilier urbain et les aménagements existants et à prévoir. Ces projets doivent faire l'objet d'un processus d'information-participation appropriée de la population;
- **Projets de rue** : intervention au niveau du sol de façade à façade. La chaussée est considérée comme un espace public à part entière. Cette approche vise à relier les espaces segmentés afin de redonner à la rue sa spatialité et sa qualité. Prise en compte des usages et affectations des rez-de-chaussée (seuils) qui assurent la relation entre le collectif et l'individuel. Identification des possibilités de renforcer la mixité au niveau de la rue;
- **Réduction de la signalisation routière** (panneaux, marquage au sol et feux) au strict minimum, conformément à la législation fédérale (LCR; OSR);

- Mesures de modération du trafic visant à abaisser les vitesses, diminuer les pollutions sonores et atmosphérique et supprimer des effets de coupure (cf. Fiche A_26);
- Végétalisation du domaine public (cf. Fiche U_23);
- Concept d'éclairage adéquat des espaces publics favorisant le sentiment de sécurité et contribuant à la mise en valeur des lieux; baisse de la consommation d'énergie et limitation de la « pollution lumineuse » doivent être recherchées.

2. Démarches de sensibilisation et de promotion auprès des propriétaires, des riverains et de tous les milieux intéressés et veille par les autorités communales et cantonales quant à la qualité des espaces publics proposés dans les planifications de détail (PQ, PS, grands projets urbains).

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- donne l'exemple dans le cadre de ses propres projets d'aménagement ;
- révisé et complète la base légale pour favoriser la qualité urbaine de l'espace public (LRVP, LCAT, RELConstr. etc.);
- sensibilise et conseille les différents intervenants sur l'espace public à travers les missions de ses services et accompagne les planifications de détail (conseil, suivi, contrôle);
- soutient et accompagne les concours, avec l'appui des associations professionnelles et des milieux intéressés.

Les communes :

- au sein de l'espace urbain, identifient les opportunités de développement et de réaménagement de l'espace public et établissent des plans d'actions (liste de mesures et secteurs d'intervention, modalités pour la mise en œuvre, cahier des charges, financement);
- dans les villes et toutes les communes concernées, développent des projets et les réalisent, appuyées par des équipes pluridisciplinaires incluant tous les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre. Mandats concrets aux autorités, etc.)

- M1. Le canton adapte la législation en vue d'introduire des mesures incitatives en faveur du réaménagement de l'espace public (par exemple taxe perçue à l'occasion d'une transformation ou d'un changement d'affectation versée à un fonds de réaménagement de l'espace urbain, fonds provisionnel et/ou contribution volontaire, etc.). (coordination en cours).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- Néant

Interactions avec d'autres fiches

- R_35 Protéger et valoriser le patrimoine
- R_36 Valoriser le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Le Locle (UNESCO)
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- A_23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux
- A_24 Gérer le stationnement
- A_25 Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interface de transport)
- A_26 Modérer le trafic dans les zones urbanisées
- A_27 Promouvoir la mobilité douce
- A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds (H20-H18)
- U_12 Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans des pôles bien desservis en TP
- U_14 Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement
- U_15 Réutiliser et valoriser les friches bien desservies
- U_22 Développer les espaces urbains dans l'Agglomération RUN
- U_23 Assurer une place pour la nature en ville
- U_24 Assainir le bruit du trafic routier
- U_25 Protéger l'air
- S_12 Développer l'offre d'appartements avec encadrement

Autres indications

Références principales

- LCR, OSR, LRVP, LCAT, RELConstr. ; LSport
- *Projet d'Agglomération RUN 3 (2016)*

Indications pour le controlling et le monitoring

Statistiques et évaluation des projets et processus

Problématique et enjeux

« L'espace public est né dans la rue tout comme la démocratie. La réduction de la rue à la circulation des voitures (chaussée) a détruit l'espace public et son principe de lieu partagé par et pour les hommes. Ainsi, pour revitaliser ces espaces « déclassés », oubliés, il faut donc revenir à la rue qui renoue avec son rôle premier et pourtant multiple par ses fonctions et ses usages : citoyenneté, socialisation, rencontre, échange, circulation ». (PDC 2011)

A l'appui du développement vers l'intérieur et de la densification visée par la LAT, il y a un intérêt collectif à réinvestir la rue et à redonner du sens aux espaces publics, afin de favoriser le vivre ensemble et la qualité du cadre de vie.

La qualité des espaces publics est un thème transversal du Projet d'Agglomération (PA RUN 3) à travers ses chapitres urbanisation, transports publics, mobilité douce et transports individuels motorisés. Il est également lié à de nombreuses fiches du plan directeur cantonal. Améliorer les conditions de vie dans les secteurs urbanisés exige des mesures de requalification des traversées de localités, particulièrement dans les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, actuellement très défavorisées, en parallèle des projets d'évitement H20-H18, et à Peseux (franchissement H10). Dans les territoires suburbains de l'Agglomération RUN, globalement moins impactés par le trafic, des mesures de valorisation et de maîtrise du trafic individuel motorisé dans les centres sont prévues. Il s'agit d'aménager l'espace-rue pour mieux intégrer l'ensemble des usagers et de prévoir une modération du trafic. La densification et le développement mesuré des villages visent à renforcer les centres historiques et à maintenir des services de proximité à travers une relation attractive entre le bâti et l'espace-rue. Ceci contribue à promouvoir le principe des "courtes distances" et favorise la convivialité. Les espaces ouverts et verts à l'intérieur des quartiers sont également déterminants pour réussir des projets d'urbanisme. La densification et la rénovation des quartiers existants doit être combinée avec la création d'espaces verts attractifs et animés, l'aménagement de nouveaux parcs ou la valorisation des espaces verts existants.

On note une grande qualité d'atmosphère à l'intérieur des zones urbaines du canton. Les centres de l'Agglomération RUN, par exemple, possèdent une morphologie composée de différentes entités urbaines à caractère intrinsèque : vieille ville de Neuchâtel, plan Junod à La Chaux-de-Fonds, bourgs dans leur écrin viticole sur le Littoral, villages industriels d'importance nationale (ISOS) dans les Montagnes, etc. Cela confère une grande variété d'ambiances qu'il s'agit de maintenir et de renforcer, dans le respect des principes d'urbanisation durable du plan directeur cantonal. La création de nouvelles centralités (pôles de gare, friches, pôles de logement, pôles mixtes le long d'axes structurants de transports publics) et le renforcement de celles qui existent impliquent généralement une intervention sur la qualité des espaces publics.

Les centres de localité et les centres historiques de l'espace périurbain et de l'espace rural offrent encore un potentiel important de réaménagement des espaces publics pour créer des lieux de rencontre et de séjour attractifs à l'échelle locale. Il s'agit d'intégrer les centres villageois dans un réseau de mobilité douce dense, fin et attractif, et d'utiliser les potentiels des flux de déplacement pour animer les villages et faire vivre les rez-de-chaussée. La réduction de vitesse de circulation et une offre minimale en places de parc dans l'espace-rue améliorent la relation entre trafic et services à la population.

Stratégie : une démarche de projet plurielle et ciblée

Valoriser les centres

- Identifier les qualités des espaces publics et semi-publics
- Transformer des espaces publics en places et espaces de rencontre attractifs, sûrs et multifonctionnels, équipés d'un mobilier adéquat
- Rendre accessible les espaces ouverts en augmentant la perméabilité des centres
- Planifier la mobilité, promouvoir la coexistence des modes de transports et les modes doux et les transports publics en général, principe de la « ville des courtes distances »
- Renforcer l'interaction entre flux et activités, services et commerces, en créant des aménagements compacts et en favorisant des "espace-partagés" (zones 30 et de rencontre)
- Mise en place d'un réseau pour piétons (et vélos) attractif sur l'armature des espaces publics. Ces derniers, les paysages et ambiances traversés et la logique "du plus court chemin" sont déterminants dans le choix d'un itinéraire
- Encourager les concours et les mandats d'études parallèles pour faire émerger de nouvelles solutions et favoriser le débat et l'appropriation par la population.

Transformer les axes structurants en rues ou boulevards urbains et intervenir en priorité dans les lieux stratégiques

- Concentrer en priorité les interventions sur les lieux stratégiques en ce qui concerne la mobilité, l'urbanisation, la nature et les espaces ouverts, à l'appui des enjeux du développement vers l'intérieur et des grands projets
- Renforcer tant le caractère urbain que le confort des usagers le long des axes
- Transformer les axes à fort trafic avec des aménagements paysagers de qualité.

Renforcer les espaces ouverts et verts à l'intérieur des quartiers

- Création d'un maillage d'espaces verts à l'intérieur des quartiers, accessible et en continuité avec les espaces et liaisons environnantes
- Favoriser l'intégration de la population du quartier dans le processus de planification
- Etablir un plan d'entretien et de rénovation des espaces verts afin de garantir un fonctionnement sur le long terme
- Renforcer la place de la nature en ville et la biodiversité (fiche U_23)
- Favoriser la pratique sportive par des infrastructures intégrées à la ville et aux espaces verts.

Information et participation

La création d'un groupe d'accompagnement des projets, voire d'une commission permanente des espaces publics et de la mobilité au niveau communal ou régional est une première étape importante. Un bilan partagé des problèmes et des enjeux constitue généralement une étape décisive, par exemple sous la forme de parcours commentés avec des acteurs clefs concernés par le projet (par exemple commerces de proximité), et des visions locales, le cas échéant suivies d'ateliers et de discussions ouvertes avec la population. Il s'agit d'identifier de la manière la plus large et ouverte possible au début les objectifs à atteindre, les opportunités, les conditions-cadre et les risques du projet. Ce matériel peut alimenter le cahier des charges d'un mandataire ou du service concerné, ou le programme de concours selon l'importance de l'espace à aménager. Il est également important de prévoir plusieurs phases d'élaboration et de validation, et de clarifier préalablement le rôle de chacun dans le processus de décision et de communication.

Des séances publiques et du matériel d'information à l'attention des usagers, association de parents, commerçants, habitants et citoyens sont à prévoir pour que le projet soit compris et « porté » plus largement possible et qu'il puisse s'ancre dans la réalité quotidienne et sociale. Ces démarches sont d'autant plus légitimes qu'il s'agit la plupart du temps d'investissements importants. Le Conseil général, le cas échéant les commissions techniques (urbanisme, transports, finances) doivent également être impliquées dans les processus d'information et de consultation.

Les projets de réaménagement de l'espace public peuvent être l'occasion de régler toutes sortes de problèmes techniques (circulation, mobilité douce, sécurité, réfection des réseaux en sous-sol). Des synergies sont à trouver avec d'autres enjeux et tâches de la collectivité, comme autant de leviers. Il y a lieu d'associer les projets de construction d'une certaine taille à des démarches de valorisation de l'espace public pour favoriser les synergies (réaménagement de la rue d'accès, placette, nouvel espace public, etc.) et coordonner le calendrier des interventions. La collaboration entre instances des différents niveaux (communes, canton, le cas échéant avec le soutien de la Confédération dans le cadre du PA) peut également s'imposer, ou pour la mise en œuvre de planifications régionales ou cantonales sectorielles. La recherche de financement mixte est souvent indispensable lors de projets urbains importants (partenariat public – privé).

Afin de stimuler et d'encourager l'amélioration et la vitalisation de l'espace public, les villes, les communes et le canton porteront le souci d'encourager l'organisation de concours et de mandats d'études parallèles.

Qualité des aménagements et importance du choix des matériaux

La valorisation de l'espace public commence par une analyse de ce qui était là avant, qui est encore là ou a disparu : permanences, persistances. De ses usages, diurnes et nocturnes et des habitants usagers qui fréquentent le lieu, du tissu socio-culturel (migrants). La prise en compte de la manière d'occuper l'espace public suivant le pays d'origine enrichit l'aire collective en lui apportant épaisseur et profondeur. Ensembles constitutifs du patrimoine bâti et non bâti (espace vert, percées visuelles, tracé de la rue, perspectives etc.). Un repérage de nuit (type d'éclairage, sol, façade, chaussée, entrée des allées) et de jour pour dégager des ensembles les plus porteurs d'intérêt du fait de leur histoire, ou leur valeur culturelle et symbolique, leur effet structurant sur le paysage (alignement, de façade, œuvre d'art...) ou leur valeur sociale reconnue (quartier emblématique de par sa vie sociale, école, poste, gare, port, marché, boulangeries, etc.). Les éléments remarquables du « vocabulaire » employé dans la composition de ces ensembles seront repérés et identifiés : particularités locales d'emploi de matériaux, traitement des limites. Essences d'arbres, orientation, proportions des espaces, modes d'assemblage, etc. Elaborer un catalogue des matériaux de voiries et de mobilier urbain afin d'assurer une certaine cohérence et un langage architectural pour la ville, mobilier, arrêts de bus, cabines téléphoniques, bancs, armoires électriques, plaques d'égouts, ces éléments peuvent tout autant embellir le quotidien des villes tout comme l'enlaidir et ainsi inciter aux dépravations (les espaces pollués, sales, à l'abandon, ornés de plantes qui végètent incitent au vandalisme).

Les espaces de qualité, bien entretenus invitent au respect, développent l'appartenance à un lieu et favorise la cohésion sociale. Ils participent également à l'attractivité résidentielle des communes et du canton et sont favorables à l'économie.